

*Lettres d'Honoré II.* Les trois suivantes concernent la Legation de Jean de Creme Cardinal en Angleterre.

La dernière est adressée aux Evêques de la Province de Tours, pour les exhorter à observer les Decrets du Concile de Nantes.

*Lettres d'Innocent II.* Les Lettres d'Innocent II. sont en plus grand nombre.

Il confirme dans la première le Jugement du Concile de Jôiare contre les Assassins de Thomas Prieur de Saint Victor, & contre ceux d'Archembaud, Sous-Doyen d'Orleans; ajoutant de nouvelles peines à celles qui sont portées contre eux dans ce Concile.

Par la seconde il donne à l'Empereur Lothaire & à Henri Duc de Baviere son gendre, toutes les Terres que possédoit la Princesse Mathilde en Italie, & qu'elle avoit laissées au Saint Siege, à condition de les tenir à foi & hommage de l'Eglise de Rome, & de lui payer tous les ans cent livres d'argent.

La troisième est une confirmation des Immunités & des biens de l'Eglise de Pistoie en Toscane, adressée à Atton Evêque de cette Ville.

Les cinq Lettres suivantes sont écrites au Patriarche de Jerusalem, à celui d'Antioche, & à des Evêques d'Orient, pour la conservation de la dignité & des droits de Foucher Archevêque de Tyr.

Dans la neuvième il confirme la donation faite par le Pape Honoré II. à Roger, du Roiaume de Sicile, du Duché de la Pouille, & de la Principauté de Capouë, avec le Titre de Roi.

Les deux suivantes contiennent la condamnation de Pierre Abaelard & d'Arnaud de Bresse.

La douzième est un Privilege accordé à l'Abbaté de Saint Memme.

Dans les trois suivantes il confirme le droit de l'Archevêque de Hambourg, sur les Evêques du Danemarck, de la Suede, & de la Norwege.

Dans la seizième il avertit Hugues Archevêque de Rouën d'avoir de la complaisance pour le Roi d'Angleterre son maître, & d'user de condescendance à son égard, en lui laissant recevoir le serment de fidélité des Abbez de Normandie.

Dans la dix-septième il avertit le Roi Loüis qu'il est arrivé en parfaite santé à Cluny.

Par la dix-huitième il ordonne à Geoffroy Evêque de Chartres, & à Etienne Evêque de Paris, de faire rendre à Archembaud Sous-Doyen d'Orleans, & à ses Confreres, les Benefices & les biens dont ils avoient été dépouillez.

Dans la dix-neuvième il ordonne à ce même Evêque de Paris de lever l'Interdit qu'il avoit porté contre l'Eglise de Sainte Geneviève,

Les quatre suivantes concernent l'Abbaté de Vezelay, à laquelle il donne un Abbé, & dont il confirme les Privileges.

Dans la vingt-quatrième il ordonne à Alvisé Abbé d'Anchin, de prendre soin de l'Eglise d'Arras, dont il avoit été élu Evêque.

Dans la vingt-cinquième il confirme les droits & les Privileges de l'Evêque de Bamberg.

Dans la vingt-sixième il met sous la protection de l'Eglise de Rome Hugues Archidiaque d'Arras.

Les quatorze Lettres suivantes concernent les droits & les biens de l'Abbaté de Cluny; & dans la quinzisième il se recommande aux Prieres des Religieux de ce Monastere.

La quarante-deuxième est le fragment d'une Lettre écrite à Othon Evêque de Luques, touchant les témoins qui déposent de la parenté de deux personnes.

Dans la quarante-troisième il fait sçavoir à Guigue Prieur de la grande Chartreuse, qu'il a canonisé Hugues Evêque de Grenoble, & lui ordonne d'écrire ce qu'il sçait de la Vie & de ses Miracles.

Il y a encore cinq autres Lettres d'Innocent II. qui regardent les affaires d'Allemagne, & deux autres touchant l'Eglise d'Angers. Les premières sont à la fin du dixième Tome des Conciles; & les deux dernières dans le second Tome des Ouvrages mélangés de Monsieur de Baluze.

Nous n'avons que trois Lettres de Celestin II. Dans la première il fait sçavoir à Pierre le Venerable, Abbé de Cluny, son élevation au Pontificat.

Dans la seconde il confirme la donation de l'Eglise de Saint Vincent faite à l'Ordre de Cluny par l'Evêque de Salamanque.

Dans la dernière il ordonne à l'Archevêque de Toledo de faire restituer à l'Evêque d'Orléans quelques Paroisses dont le défunt Evêque d'Astorgue s'étoit emparé.

Les Lettres du Pape Luce II. sont au nombre de dix.

Par la première il fait sçavoir à Pierre de Cluny, qu'il a fait une Trêve avec Roger Roi de Sicile.

Par la seconde il implore le secours du Roi Conrad contre le Peuple Romain, qui s'étoit révolté, & qui avoit élu Jordanes pour Patriarche.

Dans la troisième & dans la quatrième il confirme la Primatie de l'Eglise de Toledo sur toutes les Eglises d'Espagne.

La cinquième est un Privilege accordé à l'Abbaté de Cluny.

Dans la sixième il soumet le Monastere de Saint Sabas à l'Abbaté de Cluny.

Par la septième il ordonne à l'Abbé de Saint Ger-